



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2022

Le conseil municipal de la commune de MAZAN s'est réuni à 20 heures en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Louis BONNET, son maire. Vingt-neuf (29) conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit (2) étaient présents ou représentés.

Au titre des ressources humaines, le tableau des effectifs a été modifié (modification n°7) afin de l'adapter aux mouvements et aux besoins en personnel.

Il a également été procédé au retrait de la délibération 2022-001 du 10 février 2022 à la demande de la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Le règlement du compte épargne temps (CET) est modifié en conséquence en supprimant le volet compensation financière visé par cette délibération.

Il a par ailleurs été décidé la création d'un comité social territorial (CST).

Dans le cadre de l'urbanisme, la modification simplifiée n°3 du PLU a été engagée. Elle vise à ajuster le règlement concernant l'implantation en centre-ville de commerces et d'activités et notamment de services publics. Les modalités de mise à disposition du public ont été approuvées par le conseil municipal.

Par ailleurs, l'exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'une parcelle constructible Quartier des Malauques a été décidé.

Au titre de la culture, le programme des événements portés par la municipalité pour la saison 2022-2023 a été acté.

La commune a le projet de déplacer la police municipale dans des locaux conformes et répondant aux besoins de ce service. En cela, l'Etat et la Région PACA sont sollicités afin de contribuer au financement de ce projet par l'octroi de subventions pour l'acquisition et les travaux d'aménagement des locaux.

Afin de faire face à des dépenses engagées par la croix Rouge en rapport avec l'accueil de réfugiés ukrainiens par la commune de Mazan, il a été décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'antenne locale de cette association.

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau gymnase, il a été approuvé la composition, le règlement et le fonctionnement du jury de sélection des candidats au titre du concours restreint sur « esquisses »

(NB : Les prochaines séances du conseil municipal sont programmées le mardi 28 juin 2022 et le jeudi 8 septembre 2022)